

Mercredi 14 Juin 2017 - n°136

Ressources humaines - Romans-sur-Isère crée une « prime d'intéressement à la performance collective »

Gestion - Patrimoine de l'État : pour une politique immobilière soutenable et efficace

Enseignement supérieur - Recherche - Un colloque sur la proximité facteur d'excellence

Europe - Newsletter « Villes de France, Villes d'Europe » #18

Développement durable - Ouverture des candidatures pour le « Prix Aquaplus »

Développement économique - Conférence

Fonction publique territoriale - Répondre au baromètre des collectivités locales 2017

Les rendez-vous du local - Une action publique locale efficace ?

Développement durable - Lancement officiel du Prix Energies Citoyennes

Développement durable - Publication d'une méthodologie pour la réduction des fuites d'eau
agenda

RESSOURCES HUMAINES



Romans-sur-Isère crée une « prime d'intéressement à la performance collective »

Comment répondre au fléau de l'absentéisme, qui représente à Romans-sur-Isère près de 1,6 million d'euros chaque année ?

Romans-sur-Isère (35000 habitants) apporte une réponse originale qui s'inspire du secteur privé en créant une prime d'intéressement des agents. Cette prime sera basée sur le degré de satisfaction des usagers. Une enveloppe de 130 000 euros sera allouée à ce dispositif, soit potentiellement 215 euros pour chacun des

600 agents de la collectivité.

Cette initiative est légale depuis le décret de mai 2012 qui en fixe les modalités. La maire (LR), Marie-Hélène Thoraval, va introduire cette disposition, qui s'inscrit dans un « *protocole de performance sociale* » et qui a la particularité d'être indexée sur la satisfaction des usagers, à partir du 1er janvier 2018. Le taux sera calculé par un cabinet extérieur, à partir de quatre critères : la qualité des services rendus à la population, la sécurité publique, les relations à l'usager et le cadre de vie (espaces verts, voirie). Il prendra en compte les absences de chaque agent.

La prime sera amenée à varier en fonction des objectifs, voire annulée pour les agents trop absents, leur part étant redistribuée sous forme de bonus à leurs collègues les plus présents.

La ville précise que les absences motivées par des formations ou la maladie ne seront pas pénalisées.

GESTION



Patrimoine de l'État : pour une politique immobilière soutenable et efficace

Réalisé au nom de la commission des finances du Sénat, un récent rapport (rapport d'information n° 570, déposé le 31 mai 2017) de Michel Bouvard (démissionnaire) et Thierry Carcenac, (sénateur du Tarn, soc), formule douze propositions pour améliorer la gestion patrimoniale de l'État. Définie en tant que politique autonome en 2005 dans le cadre de la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances, la politique immobilière de l'État a permis

une première rationalisation du parc immobilier de l'État. Le compte d'affectation spéciale, son levier budgétaire, en reflète la logique de financement, les produits des cessions alimentant l'entretien et la restructuration du parc. Les biens vendus depuis 2005 représentent plus de sept milliards d'euros, soit 11% de la valeur comptable du patrimoine immobilier de l'État fin 2015.

Dix exercices plus tard, des progrès importants doivent être relevés concernant le recensement du parc, la rationalisation des implantations, visible par exemple pour les administrations centrales à Paris, mais aussi les cessions. Plus de 7 milliards d'euros ont ainsi été tirés des ventes depuis 2005, soit 11 % de la valeur comptable des constructions dont l'État est propriétaire fin 2015.

Ces réalisations ne doivent pas occulter le constat partagé d'un essoufflement de la première étape de la politique immobilière de l'État. Essoufflement financier d'une part, dans la mesure où la soutenabilité d'une politique reposant sur des cessions doit interroger. Essoufflement structurel d'autre part, compte tenu de l'insuffisante affirmation de

l'État propriétaire. En 2017, les autorisations d'engagement gérées par la nouvelle direction de l'immobilier de l'État ne représentent que 6 % du montant total consacré à l'immobilier, estimé à 9 milliards d'euros.

Conjuguée aux contraintes budgétaires, cette situation conduit parfois les ministères à privilégier des montages financiers complexes, faisant intervenir des tiers-financeurs, pesant durablement sur les finances publiques. De surcroît, elle nourrit un manque d'entretien des bâtiments publics, dégradant à la fois l'actif immobilier de l'État et sa capacité à offrir un service public accessible à tous. Par rapport à ses voisins européens, la France se caractérise par le manque de maturité de sa politique immobilière.

Face à ce constat initial, ainsi que face aux défis que doit encore relever l'immobilier public, les réformes intervenues en 2016, portant à la fois sur la gouvernance et sur l'architecture budgétaire, apparaissent trop limitées. Alors que s'ouvre une nouvelle législature, une véritable nouvelle étape dans la mise en œuvre de la politique immobilière de l'État doit être définie.

Les 12 recommandations

Recommandation 1 : Afin de renforcer une vision globale du parc, permettre à la direction de l'immobilier de l'État d'opérer l'arbitrage entre conservation et cession de ses biens immobiliers en la rendant unique responsable des décisions de cession, dont elle assumerait en contrepartie les coûts associés.

Recommandation 2 : Pour augmenter la part des crédits immobiliers interministériels, unifier l'affectation des produits de cessions en supprimant le « droit au retour » des ministères civils. Conformément à leur statut d'occupant, leur incitation à la rationalisation immobilière serait alors assurée par l'utilisation des loyers budgétaires ou par le recours à la réputation.

Recommandation 3 : Afin d'assurer une gestion efficiente des parcs de logements publics non mis à disposition par nécessité de service, déléguer leur gestion à des organismes tiers.

Recommandation 4 : Favoriser le recentrage vers le pilotage et la gestion immobilière des moyens humains de l'État propriétaire en confiant à des professionnels privés de l'immobilier agréés les fonctions d'évaluation des biens immobiliers pour le compte des personnes publiques.

Recommandation 5 : Afin de prendre en compte leurs conséquences à long terme pour les finances publiques, renforcer les compétences de la direction de l'immobilier de l'État en centralisant le recours et le montage des contrats complexes de tiers-financement (PPP par exemple) auxquels ont recours les ministères.

Recommandation 6 : Approfondir les démarches de formation engagées en interne par la direction de l'immobilier de l'État pour répondre aux lacunes techniques de l'État, afin de lui permettre d'assurer ou d'encadrer la maîtrise d'ouvrage des travaux immobiliers mis en œuvre.

Recommandation 7 : Afin de prévenir tout blocage d'une cession par l'utilisation des règles d'urbanisme, stabiliser dans le temps les pouvoirs d'urbanisme des communes, en prévoyant que les règles en vigueur lors de la décision par l'État de céder un de ses biens s'appliquent jusqu'au terme de la procédure de vente.

Recommandation 8 : Pour optimiser les cessions des biens mis en vente, doter l'État propriétaire d'une structure d'appui à compétence interministérielle consacrée à la valorisation des biens, sur le modèle de la mission de réalisation des actifs immobiliers (MRAI) du ministère de la défense.

Recommandation 9 : Afin d'éviter la constitution d'un stock de biens à céder, in fine coûteuse pour les finances publiques, sécuriser par la loi la possibilité de céder avec décote par rapport à l'évaluation domaniale certains biens complexes.

Recommandation 10 : Valoriser les biens immobiliers de l'État déclarés inutiles tout en en conservant la propriété, en recourant à des baux emphytéotiques et à des locations à des tiers.

Recommandation 11 : Afin de constituer le nouvel outil d'incitation des ministères à la rationalisation de leur fonction immobilière et d'accompagner la transition du modèle de financement de la politique immobilière de l'État des produits de cession aux produits de gestion récurrents, conforter les loyers budgétaires en les étendant aux opérateurs de l'État.

Recommandation 12 : Afin d'assurer une vision globale des traductions budgétaires de la politique immobilière de l'État et d'initier une approche commerciale et patrimoniale du parc, créer un budget annexe dédié à la politique immobilière de l'État pour doter le propriétaire d'un bras armé financier retraçant l'intégralité des produits, y compris les loyers budgétaires rénovés, et des charges résultant de son patrimoine immobilier. Cette évolution préfigurerait la création, à terme, d'une foncière publique.

[Télécharger le rapport d'information du Sénat](#)

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - RECHERCHE

Colloque Saint-Brieuc
14 & 15 septembre 2017



Un colloque sur la proximité facteur d'excellence

Villes de France, en partenariat avec l'AVUF et Saint-Brieuc Armor Agglomération, organise un colloque les 14 et 15 septembre 2017, intitulé :

La proximité, facteur d'excellence : les collectivités locales partenaires de l'université du XXI^e siècle.

L'enseignement supérieur et la recherche constituent un atout clé pour renforcer l'excellence en particulier dans les villes moyennes dans lesquelles les pôles d'enseignement supérieur de proximité (PESP) offrent de nombreux atouts pour

les universités, et plus particulièrement pour les missions les plus récentes, comme la réussite des étudiants en 1^{er} cycle, l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, et la valorisation de la recherche.

Parmi les thèmes abordés : la plus value des PESP, les logiques de démocratisation, les mobilités entrantes et sortantes, la gouvernance, les stratégies de partenariats, de regroupements, l'importance de la recherche ...

Plusieurs études seront présentées lors de cet événement: une synthèse des investissements pour l'enseignement supérieur et la recherche dans le cadre des Contrats de plan Etat-région, une étude sur la pluralité des engagements des collectivités pour le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche et une étude plus quantitative sur les effectifs et profils étudiants et les taux de réussite.

[Télécharger le programme](#)

[Infos pratiques et inscription](#)

EUROPE



Newsletter « Villes de France, Villes d'Europe » #18

Cette semaine, la newsletter « *Villes de France, Villes d'Europe* » revient sur :

L'EUROPE CETTE SEMAINE

- Un accord européen sur l'initiative WIFI4EU

ZOOM SUR

- La présentation du budget de l'Union européenne pour 2018

ACTUALITÉ

- « *Recommandations* » de la Commission : quelle feuille de route pour la

France?

INITIATIVE

- Fabrégion avec la ville de Millau

Enfin, comme toujours, un point sur les appels à projets et l'agenda européen. Pour vous inscrire à cette newsletter (si votre collectivité est adhérente *Villes de France*), merci d'écrire à :

[\[email protected\]](#)

DÉVELOPPEMENT DURABLE



Ouverture des candidatures pour le « Prix Aquaplus »

Pour la première fois cette année, *Villes de France* apporte son soutien officiel aux labels « *Aquaplus* », qui récompensent les collectivités territoriales (villes ou EPCI) et les entreprises pour leur engagement en faveur du développement durable dans le domaine de l'eau. Les villes et les intercommunalités sont des cibles privilégiées pour faire valoir leur savoir-faire et leur expertise en matière d'eau et d'assainissement. En effet, la démarche Aquaplus est la seule récompense développement durable dans le domaine de l'eau. Elle a été créée

en 2004 dans l'objectif de valoriser les acteurs du secteur de l'eau pour leurs réalisations exemplaires d'un point de vue du développement durable. Et ce, que cela soit des entreprises dans un domaine d'activité avec le Label Entreprise, les collectivités locales pour une réalisation exemplaire avec le Trophée Réalisation ou enfin, les collectivités avec le Label Service pour l'excellence d'un service d'eau potable ou d'assainissement.

Aquaplus est une démarche lancée historiquement avec trois partenaires fondateurs : l'Union des Industries et Entreprises de l'Eau, l'Association des Maires de France et l'Agence Française pour la Biodiversité (ex-Onema). Les dossiers de candidature sont disponibles sur le site internet Aquaplus pour les trois types de récompenses : le « *Label Aquaplus Entreprise* » (candidatures du 5 juin au 28 juillet 2017), le « *Trophée Aquaplus Réalisation* » (candidatures du 5 juin au 28 juillet 2017) et le « *Label Aquaplus Service* » (candidatures du 5 juin au 22 septembre 2017).

Particularité de cette session, un dossier de candidature pour le « *label ANC* (assainissement non collectif) » sera disponible et mis très prochainement en ligne. Toutefois, les adhérents de *Villes de France* peuvent télécharger ici les différents dossiers de candidature 2017 par commodité :

- « [Aquaplus Label Service](#) » - Assainissement collectif

- « [Aquaplus Label Service](#) » - Eau Potable

- « [Aquaplus Label Entreprise](#) »

- « [Aquaplus Trophée réalisation](#) » (pour les maîtres d'ouvrage)

Les dossiers d'inscription sont à retrouver en ligne sur [le site internet](#) ou à demander directement par email ([\[email protected\]](#))

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

LES TOURS DE FRANCE EN CCI

INONDATIONS



Conférence

Arnault Comiti, juriste-conseil spécialisé en droit de l'environnement industriel de la CCI France, invite les adhérents de l'association *Villes de France* (élus et services) du grand Est à une conférence intitulée « *Mieux connaître son niveau d'exposition au risque pour mieux réduire sa vulnérabilité au risque* » le vendredi 23 juin de 9 h 00 à 13 h 00 à Mulhouse, dans le cadre d'un « *tour de France* » consacrée aux inondations. Dans le contexte d'une réglementation et un « *jeu d'acteurs* » qui évoluent fortement aussi bien au niveau français qu'europpéen,

cette réunion a pour but d'informer tous les acteurs économiques locaux (dont les entreprises) et de les sensibiliser au risque inondation et de connaître leurs attentes, notamment vis-à-vis des assureurs. Dans le cadre de cette réunion, la Fédération Française de l'Assurance et la Mission Risques Naturels se proposent de « *géolocaliser* » les entreprises particulièrement exposées et de leur communiquer leur niveau d'exposition au risque inondation. Cette réunion gratuite est organisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole, et CCI France, en partenariat avec la Fédération Française de l'Assurance (FFA), la Mission Risques Naturels (MRN), Le Conseil Régional Est de l'Assurance (CREASSUR). Les prochaines réunions de ce cycle « *inondation* » se tiendront aussi à Cergy, Annonay, Nevers, Strasbourg (dates à fixer).

[Pour s'inscrire](#)

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE



Répondre au baromètre des collectivités locales 2017

Pour la 8ème année consécutive, le baromètre RH des collectivités locales de Randstad, en partenariat avec La Gazette des Communes et les associations d'élus *Villes de France* et l'AdCF, collecte en ce moment auprès des décideurs locaux les données sur les enjeux RH des décideurs territoriaux. A la suite des présidentielles de 2017, ce baromètre à vocation à décrypter les grands sujets d'actualité et les tendances à venir en matière de RH pour les décideurs publics :

Baisse des dotations, RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), mise en place de la GPEEC (gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences), mutualisation, etc. Seules dix minutes sont nécessaires pour répondre à cette enquête :

[Accès au questionnaire](#)

Pour découvrir [le baromètre RH des Collectivités Locales 2016](#)

LES RENDEZ-VOUS DU LOCAL

SciencesPo
CHAIRE MUTATIONS DE L'ACTION
PUBLIQUE ET DU DROIT PUBLIC

Jeudi 29 juin 2017

La Chaire Mutations de l'Action Publique et du Droit Public de Sciences Po
est heureuse de vous confirmer la tenue, du
9ème «Rendez-vous du Local à Sciences Po»

sur le thème :

« Une action publique locale efficace ? »

Table ronde n° 1 : « Des institutions efficaces ? »

Table ronde n° 2 : « Des ressources efficaces ? »

Table ronde n° 3 : « Des innovations efficaces ? »

Inscription gratuite et obligatoire : chaires.mutations@sciencespo.fr



Une action publique locale efficace ?

A l'occasion du 9ème Rendez-vous du Local à Sciences Po, la Chaire Mutations de l'action publique et du droit public (MADP) a souhaité braquer le projecteur sur l'action publique locale, dont personne ne saurait aujourd'hui contester l'importance. Conduite aussi bien par l'Etat territorial, que par les collectivités et leurs groupements, l'action publique locale a été profondément réformée ces dernières années. La loi MAPTAM, la loi du 16 juin 2015 relative à la délimitation des régions ou encore la loi portant nouvelle organisation territoriale de la

République (NOTRe) sont à l'œuvre. Après le temps de l'élaboration des réformes est venu celui de leur mise en œuvre. Il est dès lors permis de tenter d'en dresser un bilan et, plus particulièrement, de s'interroger sur l'efficacité de l'action publique locale. Celle-ci est-elle utile ? Quels effets produit-elle ? Parvient-elle à atteindre les objectifs fixés ? C'est à ces questions, et bien d'autres, que se propose de répondre la journée d'étude qui sera organisée le jeudi 29 juin 2017.

[Programme et inscription](#)

DÉVELOPPEMENT DURABLE



Lancement officiel du Prix Energies Citoyennes

Le jury de la 8ème édition des Prix Energies Citoyennes est présidé par Serge Orru, conseiller en charge du développement durable auprès de la mairie de Paris. Il a réuni les différents membres du jury (dont *Villes de France*) au Palais du Luxembourg ce mardi 13 juin pour un lancement officiel de la session 2017. Il a rappelé que les dossiers de candidature seront examinés suivant deux angles : la vision stratégique et la mise en œuvre effective des projets. A cette occasion, un point précis a été effectué sur les mobilisations respectives des différents

niveaux de collectivités territoriales à la suite de l'appel à candidature du Prix Energies Citoyennes 2017. Ayant une place dédiée dans ce dispositif, les villes de 20 000 à 100 000 habitants et leurs agglomérations sont invitées tout spécialement à faire connaître leurs initiatives locales pour assurer la transition énergétique, en participant avant le 8 septembre à cette Édition des prix énergie citoyennes. Ces prix récompensent les collectivités qui ont mis en place de véritables stratégies assorties d'actions concrètes pour économiser l'énergie et lutter contre les émissions de gaz à effet de serre. Ils promeuvent ainsi des modèles de réussite ayant des impacts positifs sur le territoire aux plans énergétique, environnemental, économique et social.

[Téléchargez le dossier de candidature](#)

[Visitez le site Energies Citoyennes](#)

[Voir la vidéo Lancement Prix Energies Citoyennes 2017](#)

[Voir la vidéo Palmarès 2016](#)

DÉVELOPPEMENT DURABLE



Publication d'une méthodologie pour la réduction des fuites d'eau

Publié en mai 2017, un guide, élaboré par l'Agence française pour la biodiversité (AFB), en collaboration avec l'Association scientifique et technique pour l'eau et de l'environnement (ASTEE) et l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA), vise à permettre aux collectivités de s'appuyer sur un arbre de décision pour cibler de façon précise les actions concrètes à engager pour améliorer le rendement du réseau. Il

s'adresse en priorité aux gestionnaires et aux techniciens.

Un engagement du Grenelle en phase de réalisation

La Loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement incitait les services d'alimentation en eau potable à mettre en œuvre des actions de maîtrise des fuites des réseaux de distribution en eau potable. Le Grenelle de l'environnement a mis en évidence la nécessaire maîtrise des prélèvements sur les ressources en eau. L'engagement du Grenelle qui vise de façon plus spécifique la réduction des fuites sur les réseaux d'eau potable constitue un des moyens pour y parvenir. La loi Grenelle 1 (article 27) et la loi Grenelle 2 (article 161) ont repris cet objectif qui s'est traduit par le décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable.

Une démarche dans un contexte budgétaire contraint

Si la réduction des fuites est la principale contribution des usagers de l'eau potable à l'effort du plan national d'adaptation au changement climatique, elle est surtout un élément d'une démarche vertueuse d'amélioration de la gestion patrimoniale du service d'alimentation en eau potable. En effet, diminuer fortement les fuites suppose de réparer et/ou renouveler les réseaux, ce qui contribue au rajeunissement et à une meilleure opérationnalité du patrimoine des réseaux qui constitue l'actif principal du service.

Cette démarche de progrès doit nécessairement se faire dans un souci de maîtrise absolue des dépenses et donc du tarif proposé aux usagers de l'eau qui en découle (ce tarif de l'eau est par ailleurs tributaire de nombreuses autres contraintes, comme le maintien de la qualité de l'eau potable, les actions de solidarité sociale en faveur des foyers en situation de précarité, etc.). Le premier enjeu est donc bien de prioriser les actions à mettre en œuvre.

De nombreuses collectivités territoriales, accompagnées par les agences de l'eau, en réalisant en 2015 et 2016 près de 650 M€ de travaux, ont répondu favorablement à cette incitation.

Savoir réussir à réduire les pertes en eau

Ce guide sur la réduction des pertes en eau des systèmes de distribution d'eau potable complète celui paru en novembre 2014 : il vise la finalisation d'un plan d'actions détaillé et hiérarchisé en proposant aux collectivités, au travers d'un arbre de décision basé sur des indicateurs, de cibler, de façon précise, à l'échelle appropriée, les actions concrètes engager pour améliorer le rendement de leur réseau. Rappelons aussi qu'en 2014, un premier guide (volume 1) consacré à la réalisation d'un plan d'actions pour lutter contre les fuites dans les réseaux avait été publié.

Un autre ouvrage avait été proposé aussi sur le sujet à destination des collectivités l'année précédente.

Télécharger le nouveau guide 2017 (volume 2)

AGENDA

- **21 juin 2017** - Paris - *Villes de France*, rencontre Richard Ferrand, ministre de la Cohésion des territoires
- **27 juin 2017** - Paris - *Villes de France*, rencontre Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Education nationale
- **28 au 30 juin 2017** - Tallinn - Séminaire en Estonie sur la e-administration
- **4 juillet 2017** - Paris - Réunion du Conseil d'administration de *Villes de France*
- **4 juillet 2017** - Paris - Réunion de la Commission Finances de *Villes de France*
- **4 juillet 2017** - Paris - Assemblée générale du CEPRI (dont est membre *Villes de France*)
- **14 et 15 septembre 2017** - Saint-Brieuc - Colloque sur l'Enseignement supérieur et la recherche en partenariat avec l'AVUF et Saint-Brieuc Armor Agglomération Pré-programme et inscription
- **12 octobre 2017** - Paris - Assemblée générale de *Villes de France*
- **8 novembre 2017** - Paris - Rendez-vous de l'intelligence locale : La Silver Economy : une chance pour les villes de France

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Averous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi